

Séance du Conseil Municipal du 14 septembre 2005 à 20 h 30

Sous la présidence de Melle JEANTHEAU, Maire,

Étaient présents : Mmes, BARDET, FAURE, BOURREAU MM. LOUBERE, LE MENN, SERREAU, CRINIER, DORSEMAINE et MONTFORT

Était absent : M. RIVIERE,

1 – LOTISSEMENT DES JARDINS :

• **Choix des titulaires du marché d'appel d'offres ouvert**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a :

- **Approuvé** le classement de la commission d'appel d'offres, pour le choix des titulaires du marché aménagement du lotissement de 17 parcelles « Les Jardins »

- **Autorisé** Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de ce marché et l'acte d'engagement avec chacune des sociétés, classées mieux disantes, énumérées ci-dessous :

Lot 1 : **Voirie**

Entreprise : **Barbosa**

Montant du marché : **97 666,00 € H.T.**

H.T.

Lot 2 : **Assainissement EU-EP**

Entreprise : **Barbosa**

Montant du marché : **149 733,60 €**

Lot 3 : **Adduction Eau potable**

Entreprise : **Dehé**

Montant du marché : **32 699,75 € H.T.**

H.T.

Lot 4 : **Tranchées techniques**

Entreprise : **Forclum**

Montant du marché : **76 674,50 €**

- **Déclaré le lot 5 «espaces verts» infructueux** compte tenu du dépassement des offres par rapport à l'estimation et décide d'avoir recours ultérieurement à la procédure négociée pour ce lot.

• **Choix du coordinateur S.P.S.**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal, a décidé de retenir parmi les devis présentés, la société AB Coordination qui présente l'offre la mieux disante dont le devis s'élève à 1 532, 08 € T.T.C..

• **Décision de principe sur l'exécution des études et le lancement des travaux pour l'alimentation électrique**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, a donné son accord à l'exécution des études pour l'opération de lotissement dont la participation communale s'élève à 60 792,94 € et a demandé l'exécution des études dès maintenant pour que les travaux soient réalisés dès que possible. Le maire a été autorisé à signer toutes les pièces nécessaires et relatives à la réalisation de cette opération.

2 – Convention de servitude accordant a France Telecom le passage d'une artère souterraine sur le chemin rural de brulène et le chemin rural n°9

Le passage de la fibre optique reliant Vendôme à Villetrun nécessite une servitude d'implantation sur les chemins ruraux de Brulène et n°9 d'Areines à Villetrun pour l'enfouissement de cette artère.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré en fonction des plans et des conditions exposés, autorise Mme le Maire à signer la convention de servitude entre la commune d'Areines et France Télécom.

3 – Réfection des vitraux de la nef de l'église Notre Dame

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

1. Approuve le projet présenté par Résurgence
2. Décide dans un premier temps de refaire les deux baies situées près du chœur par la création des nouveaux vitraux dans l'esprit des ateliers Ropion. et ensuite les deux autres, plus grandes, situées côté Sud Est
3. Autorise Mme le Maire à signer tout document permettant l'exécution de ce projet estimé à 350 € hors taxe pour la réfection des deux baies près du chœur, à laquelle s'ajoutera la protection des vitraux.

4 – Rapport 2004 sur les prix et la qualité des services de l'assainissement

Le Conseil Municipal, a pris acte de ce rapport comprenant un bilan d'activités et un compte-rendu financier.

5 – Mise à disposition gratuite de la salle au cercle généalogique

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre gratuitement la salle communale, à la disposition du Cercle Généalogique, pour permettre à ses membres de dispenser des cours d'initiation à la recherche généalogique pouvant accueillir 10 à 12 participants, pendant un trimestre à partir de novembre 2005.

6 – DECISION MODIFICATIVE

Afin de pouvoir financer les frais bancaires liés à l'emprunt contracté auprès de la caisse d'épargne, le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Mme le Maire à réaliser les opérations d'ordre budgétaires suivantes :

1. Augmenter les crédits prévus sur le compte 668 « autres charges financières » de 100 €
2. Diminuer les crédits prévus sur le compte 022 « dépenses imprévues » de 100 €

7 – Allocation d'une subvention de 38 euros à la PREVENTION ROUTIERE

Sur la proposition de Mme le Maire et à l'unanimité des votants, il a été décidé de verser une subvention de trente huit euros au Comité départementale de la prévention routière.

8 – Suppression du poste de conducteur spécialisé de 2nd niveau

Le conseil municipal ;

Vu la délibération du 18 décembre 2001 fixant le tableau des effectifs à compter d u 1^{er} janvier 2002

Vu la délibération du 12 septembre 2003 décidant de transférer au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire d'Areines-Meslay, les postes créés au service de l'école, de la restauration scolaire et de la garderie,

Vu le départ par voie de mutation de l'agent occupant le poste de conducteur spécialisé 2nd niveau depuis le 1^{er} avril 2005

Considérant que la commune n'a plus la compétence des affaires scolaires et donc des transports,

Sous réserve de l'avis du comité technique paritaire et après en avoir délibéré, à l'unanimité; Décide :

A compter du 1er janvier 2006

De supprimer le poste de conducteur spécialisé de répartition hebdomadaire du poste de l'agent d'entretien qualifié qui comprend 2nd niveau,

D'adopter le nouveau tableau des effectifs suivant :

Filière	Cadre d'emploi	Grade du cadre	Temps de travail hebdomadaire	Nbres de poste
administratif		Secrétaire de mairie	35 h 00	1
Technique d'entretien	Agents d'entretien territoriaux	Agent d'entretien	31 h 40 03 h 00	1 1

Extrait du compte-rendu de séance :

❖ Diagnostiques archéologiques :

Mme le Maire a informé le conseil municipal des résultats des diagnostics effectués

- sur le terrain destiné au lotissement des jardins : pas de fouilles envisagées
- sur la zone d'activité de Tournebride : terrain soumis à des fouilles ultérieures.

❖ Protection de l'église contre la foudre

Il a été décidé de reporter à une autre séance toute décision du conseil municipal en fonction des professionnels qui seront consultés pour ce projet.

❖ Compte-rendus des travaux et décisions

Le conseil municipal a pris acte des décisions prises par Mme le Maire, depuis la dernière séance en vertu de ses attributions de fonctions.

❖ Comptes-rendus des syndicats

SIVOS : Compte-rendu de la rentrée scolaire

Comité Sports et Loisirs et Ecole Plus : Compte-rendu des assemblées générales des 8 et 13 septembre 2005

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents, séance levée à 23 h 30.

Le Maire,
Nicole Jeantheau

Le secrétaire,
Patrick CRINIER